



MUNICIPALITÉ D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL AU CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 25/2021-2026

Remplacement et déplacement de la conduite d'eau à la route d'Eclagnens

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le 6 mai 2024, une fuite d'eau sur la conduite principale à la route d'Eclagnens a été signalée.

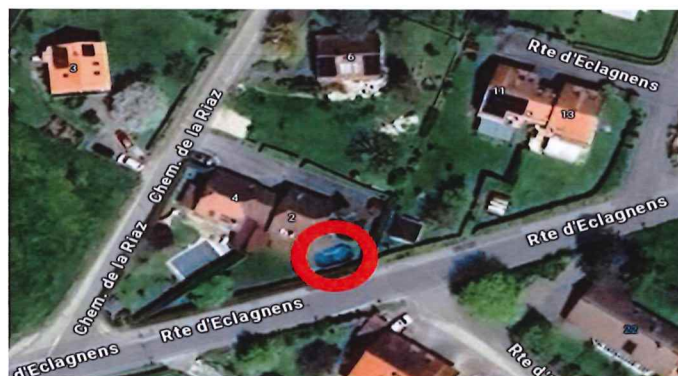
Face à l'importance de cette fuite, il a été décidé, en concertation avec les entreprises spécialisées, de couper la conduite d'alimentation située au nord du village avec pour conséquence la suppression du bouclage qui assure l'alimentation de notre défense incendie. Pour information, ce tronçon de conduite a fait l'objet de trois fuites d'eau en quatre ans.

Puis, après de nombreuses recherches pour localiser précisément la fuite, il a été constaté que celle-ci était située exactement sous une piscine privée. Cette situation rendait toute intervention difficile et onéreuse (démantèlement de la piscine, creuse de la tranchée, réfection de la conduite, puis remise en état du jardin et de la piscine).

Par ailleurs, lorsque le Comité de direction de l'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs (AIAE) a été avisé, il a prié la Commune de remettre rapidement en service cette conduite qui assure, ainsi qu'aux communes de Goumoëns et de St-Barthélemy, un approvisionnement sûr et une défense incendie conforme aux exigences légales.

Après avoir étudié différentes variantes, la Municipalité a décidé de remplacer cette conduite d'eau et de déplacer son emplacement du domaine privé sur le domaine public. Une nouvelle conduite sera donc installée sous le DP 1014 et assurera l'approvisionnement en eau des quartiers au nord de la Route d'Eclagnens. La conduite actuelle restera à son emplacement et, à l'issue des travaux, sera totalement débranchée du réseau d'eau.

Ces travaux seront effectués entre la parcelle n° 96, propriété de M. Didier Chappuis, la route DP 1014 et l'angle de la parcelle n° 378, propriété de Mme Claudine Perret.



En rouge, emplacement de la fuite.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Dans ce projet, les travaux sont les suivants :

- Installation d'une nouvelle conduite en plastique (PE PN16 180 – 147.2) sous le DP 1014, route d'Eclagnens.
- Pose d'une borne hydrante.
- Raccordement des habitations à la nouvelle conduite.
- Réfection du trottoir et du tapis bitumeux de la route. En effet, ces travaux vont détériorer une partie du trottoir et de la chaussée.

En réalisant ces travaux, la gestion des vannes d'eau du réseau ainsi que celles des privés sera facilitée.

Pour ce projet, la Municipalité est soutenue par un bureau d'ingénieurs qui suivra le chantier.

COÛTS

Remplacement de la conduite	CHF	50'000.00
Conduite avec fouilles	CHF	188'000.00
Réfection du trottoir	<u>CHF</u>	<u>70'000.00</u>
Total génie civil	CHF	308'000.00
Appareillage vanne d'eau	CHF	66'000.00
Marquage signalisation	<u>CHF</u>	<u>1'500.00</u>
Total des travaux	CHF	375'500.00
Honoraires	CHF	49'350.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>35'150.00</u>
Total génie civil + travaux	CHF	460'000.00

FINANCEMENT

La Municipalité vous propose de financer ce projet par la trésorerie courant et/ou par un emprunt pour tout ou partie du montant.

Ces travaux seront amortis et comptabilisés comme suit :

- Compte 9141.14 pour les fouilles et le remplacement de la conduite et amorti sur 60 ans ;
- Compte 9141.15 pour la réfection du trottoir et amorti sur 20 ans.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

- **vu** le préavis municipal n° 25/2021-2026;
- **ouï** le rapport de la Commission ad'hoc ;
- **ouï** le rapport de la Commission des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement et de déplacement de la conduite d'eau à la route d'Eclagnens ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante et/ou par un emprunt pour tout ou partie du montant.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 juillet 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Nicolas Croce



La Secrétaire


Christine Etienne

Municipal en charge du dossier : M. Didier Chappuis

